

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE**

DECISION N°: 24-06

Objet :

Etude sur les besoins en logement pour les travailleurs saisonniers sur une partie du territoire Terre de Camargue : lancement de la mission d'étude, plan de financement et sollicitation de subventions auprès de la Région au titre des crédits PVD (Petites Villes de Demain) de la Banque des Territoires et auprès de l'Etat au titre des crédits FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)

Monsieur le Président de la Communauté de communes Terre de Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 26,
Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-09-99 du 22 septembre 2022 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,
Vu le Projet de Territoire et le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Terre de Camargue,
Vu les compétences Développement économique et Politique du logement et du cadre de vie exercées par la Communauté de communes Terre de Camargue,
Vu les délibérations n°2023-09-99 et 2023-09-100 du Conseil communautaire du 28 septembre 2023 approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers et les solutions préconisées pour y répondre, ainsi que les modalités financières y afférant,
Vu la délibération n°2023-12-142 du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 approuvant la convention cadre Petites Villes de Demain et l'Opération de Revitalisation du Territoire concernant la commune de Le Grau du Roi, qui prévoient la réalisation d'une étude sur le logement des travailleurs saisonniers,

Considérant qu'au titre de ses compétences Développement économique et Politique du logement et du cadre de vie, la Communauté de communes a été missionnée sur la thématique du logement des travailleurs saisonniers,

Considérant que la Communauté de communes a proposé de porter la réalisation d'une étude (diagnostic - axes d'améliorations - plan d'actions) dans le cadre d'un groupement de commandes, ouvert aux communes volontaires de son territoire, ainsi qu'aux communes volontaires du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or,

Considérant que pour la partie concernant le territoire Terre de Camargue :

- la commune de Le Grau du Roi, au titre de son Office de Tourisme municipal, et la Communauté de communes Terre de Camargue, au titre de son Office de Tourisme intercommunal pour la commune de Saint-Laurent d'Aigouze, ont souhaité intégrer ce groupement de commandes,
- la commune d'Aigues-Mortes, au titre de son Office de Tourisme municipal, n'a pas souhaité intégrer le groupement de commandes,

Considérant l'inscription au BP 2024 de la Communauté de communes d'une ligne budgétaire dédiée au financement de l'étude pour un montant de 31 000 €,

Considérant la procédure de passation du marché public pour la désignation du prestataire en charge de réaliser l'étude, procédure menée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1-1 du Code de la commande publique,

Considérant la décision du Président de la Communauté de communes Terre de Camargue en date du 5 avril 2024 attribuant le marché au prestataire MDP CONSULTING, sur la base de son offre négociée transmise en date du 22 mars 2024 pour un montant de de 23 725 € HT, soit 28 470 € TTC, relatif à la partie de l'étude concernant le territoire Terre de Camargue,

Considérant la convention signée en date du 2 novembre 2023 entre la Communauté de communes Terre de Camargue et la commune de Le Grau du Roi, prévoyant la prise en charge par cette dernière du montant de la partie de l'étude la concernant,

Suite de la décision N°24-06

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le **08 AVR. 2024**
ID : 030-243000650-20240408-24_06-AR

Considérant la possibilité de solliciter un co-financement de cette mission d'étude :

- auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, pour la partie concernant la commune PVD de Le Grau du Roi, au titre des crédits d'ingénierie PVD délégués par la Banque des Territoires à la Région (délibération n°CP/2021-OCT/12.06 du 22 octobre 2021 approuvant le dispositif pour l'articulation entre la politique régionale des « Bourgs Centres Occitanie » et le dispositif « Petites Villes de Demain » et l'accompagnement des études stratégiques, pré opérationnelles thématiques, de faisabilité et/ou d'expertise économique),
- auprès de l'Etat au titre des crédits FNADT,

DECIDE

Article 1 : Lancement de la mission d'étude

La mission d'étude sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers sur une partie du territoire Terre de Camargue sera lancée dans le courant du mois d'avril 2024 et réalisée par le prestataire MDP CONSULTING pour un montant de 23 725,00 € HT, soit 28 470,00 TTC.

Article 2 : Plan de financement

Mission d'étude sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers sur une partie du territoire Terre de Camargue dans le cadre du programme Petites Villes de Demain				
PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT en € TTC *				
	Partie de l'étude concernant Le Grau du Roi 95%	Partie de l'étude concernant Saint-Laurent d'Aigouze 5%	Total de l'étude territoire Terre de Camargue 100%	
Coût de l'étude	27 046,50 € TTC	1 423,50 € TTC	28 470 € TTC	
Subvention Région (crédits PVD Banque des Territoires)	13 523 € 50%	0	13 523 €	47,5%
Subvention Etat (crédits FNADT)	8 114 € 30%	1 139 € 80%	9 253 €	32,5%
Total des subventions	21 637 € 80%	1 139 € 80%	22 776 €	80%
Autofinancement CC Terre de Camargue **	5 409,50 € 20%	284,50 € 20%	5 694 €	20%

* La CC Terre de Camargue n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération, les montants sont donc exprimés en TTC.

** Conformément à la convention de groupement de commandes signée en date du 2 novembre 2023, un titre de recette sera adressé par la CC Terre de Camargue à la commune de Le Grau du Roi pour le remboursement du montant de l'étude la concernant.

Article 3 : Sollicitation de subventions

Une aide financière d'un montant de 13 523,00 € sera sollicitée auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, au titre des crédits d'ingénierie Petites Villes de Demain délégués par la Banque des Territoires, pour la réalisation cette mission d'étude et sa partie concernant la commune PVD de Le Grau du Roi.

Une aide financière d'un montant de 9 253,00 € sera sollicitée auprès de l'Etat, au titre des crédits FNADT, pour la réalisation cette mission d'étude.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur le Préfet du Gard
- A Monsieur Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le 8 avril 2024
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE



Le Président

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux décisions de recours contentieux en matière administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification